



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alençon, le 15 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE PRÉFET AUTORISE L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN À OCCAGNES

Ce projet de parc éolien, porté par la société Enertrag, a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée en décembre 2021.

Le projet concerne l'implantation d'un parc éolien de 3 éoliennes de puissance unitaire 3,6 MW, portant la puissance totale du parc à 10,8 MW. La production brute annuelle est estimée à 25,43 Gwh, soit **l'approvisionnement annuel en électricité de 9 463 habitants**.

Au cours de la procédure d'instruction, et suite aux différentes consultations menées, le dossier a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 13 novembre 2023 au 14 décembre 2023. A l'issue de cette consultation, un **avis favorable** a été formulé par le commissaire enquêteur le 12 janvier 2024.

Dans la continuité, le préfet de l'Orne a réuni les élus concernés par le projet le 26 mars afin de partager les informations inhérentes au projet éolien d'Occagne.

Le dossier a été présenté pour avis devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 28 mars 2024, puis le préfet de l'Orne a pris un arrêté d'autorisation d'exploitation le 10 avril 2024.

L'arrêté préfectoral est assorti de **prescriptions** relatives aux conditions de fonctionnement du parc : renforcement des suivis environnementaux, renforcement des bridages pour prévenir les nuisances sonores et protéger l'avifaune et les chiroptères par des mesures paysagères et la plantation de haies.

Le développement des énergies renouvelables est une nécessité pour réduire nos émissions carbone et tenir nos engagements pour le climat.

Pour mémoire, la construction et l'exploitation d'un parc éolien sont soumises à plusieurs réglementations au titre du Code de l'énergie, du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement. Les parcs éoliens relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex